



Janvier et ce début février sont toujours dans la continuité de 2020. Si l'actualité visible reste la Covid, l'économie n'est jamais très loin. Février est le mois de début des négociations sur les augmentations de salaires. Autour du 15 janvier, l'INSEE a traditionnellement affiché "l'Indice des prix". Cette donnée s'avère plus importante qu'il n'y paraît car elle oriente directement les **NAO**.

## Crise sanitaire... Impacts économiques... Véhicules « bas carbone ».

Contactez	Site web	<a href="http://www.cgcaprr.fr/">http://www.cgcaprr.fr/</a>
Vos élu(e)s	E-mail	<a href="mailto:cfe-cgc.aprr@orange.fr">cfe-cgc.aprr@orange.fr</a>

Bonjour cher(e) collègue,

Pour commencer cet affichage, plus l'indice (depuis toujours c'est celui "hors tabac" qui sert de référence) est haut => plus les négociations vont vers le haut, plus l'indice est réduit = moins la hausse sera significative. La particularité du pourcentage 2020 : il est négatif !

Inutile donc de penser à un pourcentage de hausse des salaires similaires aux récentes années et d'ailleurs nous disposons tous des échos de ce qui se négocie (ou pas) dans les autres S.C.A., mais aussi au sein du groupe Eiffage.

Votre équipe CFE-CGC APRR travaille sur toutes les hypothèses. Nous disposons de beaucoup d'arguments pour viser autour de +1,5 % jusqu'au début de l'hiver. La Covid aurait cessé, oui, mais on le voit tous... elle nous devance toujours et pour un nombre de mois que personne ne connaît dans le monde. Alors, aujourd'hui, CFE-CGC APRR calcule et recalcule. Demander plus de 1,5 % serait très "excitant". Obtenir plus serait bien, mais restons à l'écoute de notre environnement Eiffage et autoroutier !

Alors, nous restons sur l'idée de **négocier le plus de choses possibles en intégrant une multitude d'avancées sociales au-delà des AG/AI** (augmentations générales et individuelles). Ce que nous savons :

*. Nos résultats hors contexte trafic sont excellents (taux de fréquence exceptionnel pour les accidents du travail, certifications qualité présentes, pas de pénalité sur les objectifs fixés par l'Etat, digitalisation des*

**La suite est ICI**



outils (Numa) dynamique...

- . Nos demandes multiples de primes (de toutes les organisations syndicales d'ailleurs) ont abouti avec les 500 € en décembre,
- . Les réorganisations se mettent en place avec des accords d'entreprises qui répondent aux attentes CFE-CGC pour les deux collègues que nous représentons,
- . Depuis le 1er déconfinement il n'y a pas d'activité partielle chez APRR, donc pas de pertes de salaire,
- . L'intéressement sera à 0 car très lié à l'EBITDA et la participation sera là, mais autour de 15 % inférieure à 2019,
- . La crise sanitaire va rester au moins sur le 1er semestre, donc va nous perturber, comme probablement le trafic et les recettes.

**Il nous reste 1 mois pour recueillir vos pistes, arguments... CONTACTEZ-NOUS !**

#### Côté Covid :

- \* Laisser vos masques tissu "fait maison" à une utilisation personnelle, donc hors du collectif professionnel (information venue du corps scientifique),
- \* Utiliser les masques remis au sein d'APRR ou vos propres fournitures marquées CE, catégorie 1...,
- \* Equilibrer votre planning de présence dans les bureaux et au domicile (télétravail), cela pour limiter vos déplacements, la multiplication des contacts tout en restant intégré à une équipe.

Sachez que nous continuons de solliciter, d'alerter, d'informer, de suggérer des améliorations à la Direction sur **ces sujets qui nous tiennent à cœur** car ils sont avant tout votre demande :

La **CONCIERGERIE d'ENTREPRISE** avec un dossier complet remis à la Direction. 2 offres concrètes y sont détaillées afin d'avoir cette innovation sociale chez APRR, et dans tout APRR (sites centraux, DR, agences, districts). Nous avons également suggéré de tester le principe sur quelques sites,

Le **TELETRAVAIL "CLASSIQUE"**, donc hors de ce que nous faisons aujourd'hui que nous nommons "télétravail de crise". Ce dernier est imposé pour un bien sanitaire, mais les règles ne sont pas celles que nous attendons.

La mise en place progressive de la **loi LOM sur les mobilités** et autres dispositifs ont fait accélérer le "verdissement" du parc automobile. Ainsi, comme l'avait demandé CFE-CGC APRR voici 3 ans, l'utilisation de **VEHICULES ELECTRIQUES est une solution AU CAS PAR CAS**. Pour CFE-CGC APRR, le véhicule électrique n'est pas qu'un "changement de voiture" car derrière, c'est l'organisation qui change. Nous disons clairement que nous allons vers un travail fin de choix du véhicule en fonction de l'utilisation => fini le véhicule unique standard... nous l'avons écrit à plusieurs reprises à la Direction en fin 2020. Voilà l'essentiel à ce jour !

**Restons en contact, soyons unis dans la crise, prenons du recul face aux évènements, comprenons-nous et**

**... protégeons-nous car la santé est notre richesse absolue.**



